

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2007

Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 8^e/91-07
Séance du 2^e DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

STATIONNEMENT DES VEHICULES DU PERSONNEL DU COLLEGE KENNEDY, A MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des Actions Educatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1^{ème}/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe en annexe au rapport, relative au stationnement des véhicules du personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, étant entendu que le dispositif de subventionnement ne pourra être mis en œuvre qu'après l'inscription du crédit correspondant par le Conseil Général, dans le cadre de la DM1 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTINER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions